

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada Hazardous Product Regulation (HPR)

Date d'émission: 11/13/2013 Date de révision: 05/10/2017 Version: 4.0

RUBRIQUE 1: Identification

1.1. Identification

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : SELECT® EC HERBICIDE

Synonymes : Select EC / Shadow 2EC / Section 2EC

Autres moyens d'identification : 22625 Pesticide Control Products Act (Canada)

EPA Reg. Number 66330-353

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Herbicide

Restrictions d'emploi : Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Arysta LifeScience Canada, Inc. 400 Michener Road, Unit 2 Guelph, Ontario N1K 1E4 T 1-866-761-9397 sds@arysta.com Arysta LifeScience North America, LLC 15401 Weston Parkway, Suite 150

Cary, NC 27513 - USA

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : FOR 24-HOUR MEDICAL EMERGENCY ASSISTANCE CALL PROPHARMA: 1-866-303-6952

or +1-651-603-3432

FOR 24-HOUR CHEMICAL EMERGENCY (Spill, leaks, fire, exposure or accident) call

CHEMTREC: 1-800-424-9300 or +1-703-527-3887

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS-US

Liquides inflammables, Catégorie 4 H227
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2 H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2B H320
Cancérogénicité, Catégorie 2 H351
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2 H373
Danger par aspiration, Catégorie 1 H304

Texte intégral des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquettage GHS-US

Pictogrammes de danger (GHS-US)





GHS07 GH

Mention d'avertissement (GHS-US) : Danger

Mentions de danger (GHS-US) : H227 - Liquide combustible

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée H320 - Provoque une irritation oculaire H351 - Susceptible de provoquer le cancer

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée

Conseils de prudence (GHS-US) : P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues. Ne pas fumer

P260 - Ne pas respirer les brouillards, vapeurs

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de

05/10/2017 FR (français) Id FDS: ALS_1400002 Page 1

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada Hazardous Product Regulation (HPR)

protection des yeux

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin

P302+P352 - Si sur la peau: laver abondamment à l'eau savon, de l'eau

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin

P314 - Consulter un médecin en cas de malaise

P321 - Traitement spécifique (voir Premiers secours sur cette étiquette)

P331 - NE PAS faire vomir

P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser du dioxyde de carbone (CO2), de la poudre

d'extinction sèche, de la mousse, Brouillard d'eau. pour l'extinction

P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

P405 - Garder sous clef

P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale et nationale un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation

locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS US)

Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	% (w/w)	Classification GHS-US
Heavy Aromatic Naphtha Solvent	(n° CAS) 64742-94-5	59,6 - 59,9	Flam. Liq. 4, H227 Asp. Tox. 1, H304
Clethodim (Constituant principal)	(n° CAS) 99129-21-2	26,4	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 Skin Irrit. 2, H315 STOT RE 2, H373
1,2,4-triméthylbenzène	(n° CAS) 95-63-6	< 5,8707	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 Aquatic Chronic 2, H411
Anionic/nonionic surfactant blend	(n° CAS) trade secret	2,46	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319
Naphthalene	(n° CAS) 91-20-3	1,0381 - 1,0831	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Carc. 2, H351 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1.	Description	des premiers	secours
------	-------------	--------------	---------

Premiers soins général

Premiers soins après contact oculaire

: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Respiration

artificielle et/ou oxygène si nécessaire.

Premiers soins après contact avec la peau

Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

Asperger la zone contaminée avec de l'eau pendant au moins 15 minutes.

: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Irriguer copieusement avec de l'eau douce et propre durant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Premiers soins après ingestion : PAS faire vomir à moins d'y être invité par le personnel médical. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

05/10/2017 FR (français) Id FDS: ALS_1400002 2/10

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada Hazardous Product Regulation (HPR)

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Symptômes/effets après inhalation : L'inhalation peut causer: irritation, toux, souffle court.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une irritation oculaire.

Symptômes/effets après ingestion : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Tous les traitements devraient être basés sur les signes et symptômes de détresse observés chez le patient.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Mousse. Brouillard d'eau.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, qui risque de disperser et d'étendre l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide combustible.

Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie

: Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Instructions de lutte contre l'incendie

: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. En cas d'incendie: obturer la fuite si cela peut se

exposes par pulverisation ou brouillard d'eau. En cas d'incendie: obturer la fuite si cela peut s faire sans danger.

faire sans danger.

Protection en cas d'incendie

: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

: Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection

: Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Porter des gants appropriés. caoutchouc. Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu. Éliminer toutes les sources d'ignition.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection

: Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Porter une tenue de protection caoutchoutée avec protection anti-projections. rubber. Lunettes antiéclaboussures ou des lunettes de sécurité.

Procédures d'urgence : Aérer la zone. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

: Absorber et / ou contenir le déversement avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.

Procédés de nettoyage

Prendre en matériau absorbant non combustible et pousser dans un récipient pour élimination.
 Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Section 13: informations sur l'élimination. Section 7: la manipulation. Section 8: équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement

: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables. Tenir à l'écart Sources d'inflammation.. Ne pas fumer.

05/10/2017 FR (français) Id FDS: ALS 1400002 3/10

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada Hazardous Product Regulation (HPR)

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Éviter de respirer les brouillards, aérosols, vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Mesures d'hygiène

: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.

Conditions de stockage : Conservez dans un endroit à l'abri du feu. Conserver uniquement dans le récipient d'origine

dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.

Matières incompatibles : Sources de chaleur. Bases fortes. Acides forts.

Chaleur et sources d'ignition : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes.

Interdictions de stockage en commun : Matières incompatibles.

Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Herbicide.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

SELECT® EC HERBICIDE	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable
Clethodim (99129-21-2)	
Clethodim (99129-21-2)	
Clethodim (99129-21-2) ACGIH	Non applicable

Heavy Aromatic Naphtha Solvent (64742-94-5)		
ACGIH ACGIH STEL (mg/m³) 10 mg/m³		
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m³)	5 mg/m³

Naphthalene (91-20-3)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m³)	52 mg/m ³
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	10 ppm
ACGIH	ACGIH STEL (mg/m³)	79 mg/m³
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	15 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Hematologic eff; URT & eye irr; Skin; A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans: The agent is carcinogenic in experimental animals at a relatively high dose, by route(s) of administration, at site(s), of histologic type(s), or by mechanism(s) that may not be relevant to worker exposure. Available epidemiologic studies do not confirm an increased risk of cancer in exposed humans. Available evidence does not suggest that the agent is likely to cause cancer in humans except under uncommon or unlikely routes or levels of exposure)
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m³)	50 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	10 ppm

1,2,4-triméthylbenzène (95-63-6)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m³)	123 mg/m ³
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	25 ppm
OSHA	Non applicable	

Anionic/nonionic surfactant blend (trade secret)	
ACGIH	Non applicable

05/10/2017 FR (français) Id FDS: ALS_1400002 4/10

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada Hazardous Product Regulation (HPR)

Anionic/nonionic surfactant blend (trade secret)		
	OSHA	Non applicable

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Éviter de créer des brouillards ou d'aérosols. Éviter les éclaboussures. Eviter toute fuite et utiliser un appareillage spécial, fermé complètement. Une ventilation par extraction locale ou

une ventilation générale de la pièce sont normalement requises.

Equipement de protection individuelle : Eviter toute exposition inutile.

Protection des mains : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. caoutchouc. des gants de

protection.

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. lunettes de sécurité avec protections

latérales.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements imperméables.

Protection des voies respiratoires : Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un

équipement de protection respiratoire. Utilisez un appareil respiratoire approuvé muni de

cartouches huile / brouillard.

Autres informations : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence : Liquide transparent.

Couleur : ambré
Odeur : aromatique

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible pH : 4,11 1% solution @ 25 °C
Point de fusion : Aucune donnée disponible Point de congélation : Aucune donnée disponible Point d'ébullition : Aucune donnée disponible Point d'éclair : 62,8 °C Closed Cup

Vitesse d'évaporation relative (acétate de

butyle=1)

: Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible
Limites explosives : Aucune donnée disponible
Propriétés explosives : Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes : can react vigorously with oxidizers.

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative : Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Masse volumique : 0,96 g/ml @ 20 °C

Solubilité : insoluble dans l'eau. Soluble in hydrocarbon solvents.

Log Pow: Aucune donnée disponibleLog Kow: Aucune donnée disponibleTempérature d'auto-inflammation: Aucune donnée disponibleTempérature de décomposition: Aucune donnée disponible

Viscosité : 2,05 cP @ 25°C

Viscosité, cinématique : 2,096 cSt (calculated)

Viscosité, dynamique : 6 mPa.s @ 25 °C

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

05/10/2017 FR (français) Id FDS: ALS 1400002 5/10

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada Hazardous Product Regulation (HPR)

10.2. Stabilité chimique

Liquide combustible. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Flamme nue. Surchauffe. Rayons directs du soleil. Chaleur. Etincelles.

10.5. Matières incompatibles

Bases fortes. Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut libérer des gaz inflammables. La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nocives. Dioxyde de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre. Toxic chlorine compounds.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Voies d'exposition probables : Inhalation; Contact avec la peau et les yeux.

• •	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
Гохісіté aiguë	: Non classé
SELECT® EC HERBICIDE	
DL50 orale rat	2,92 g/kg female; 3.61 g/kg male; similar product Select 2EC Herbicide (Low Flash Point)
DL50 cutanée lapin	> 5 g/kg similar product Select 2EC Herbicide (Low Flash Point)
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5,4 mg/l/4h similar product Select 2EC Herbicide (Low Flash Point)
ATE US (voie orale)	2920 mg/kg de poids corporel
Clethodim (99129-21-2)	
DL50 orale rat	1360 (1360 - 1630) mg/kg (from SDS for Arysta Technical (≥93%) Clethodim)
DL 50 cutanée rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg (from SDS for Arysta Technical (≥93%) Clethodim)
CL50 inhalation rat (mg/l)	3,9 mg/l/4h (from SDS for Arysta Technical (≥93%) Clethodim)
ATE US (voie orale)	1360 mg/kg de poids corporel
ATE US (vapeurs)	3,9 mg/l/4h
ATE US (poussières, brouillard)	3,9 mg/l/4h
Heavy Aromatic Naphtha Solvent (6474	42-94-5)
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5,28 mg/l/4h
Naphthalene (91-20-3)	
DL50 orale rat	490 mg/kg
DL50 cutanée lapin	20 g/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 340 mg/m³ 1 hour
ATE US (voie orale)	490 mg/kg de poids corporel
ATE US (voie cutanée)	20000 mg/kg de poids corporel
1,2,4-triméthylbenzène (95-63-6)	
DL50 orale rat	3415 mg/kg
DL 50 cutanée rat	3440 mg/kg
CL50 inhalation rat (ppm)	954 ppm
ATE US (voie orale)	3415 mg/kg de poids corporel
ATE 110 (111-11-11-11-11-11-11-11-11-11-11-11-11	

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée. Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une irritation oculaire.

(Irritant par application oculaire chez le lapin)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

(Négatif. souris)

1,5 mg/l/4h

3440 mg/kg de poids corporel

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

ATE US (voie cutanée)

ATE US (poussières, brouillard)

Cancérogénicité : Susceptible de provoquer le cancer.

05/10/2017 FR (français) ld FDS: ALS 1400002 6/10

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada Hazardous Product Regulation (HPR)

Naphthalene (91-20-3)	
Groupe IARC	2B - Cancérogène possible pour l'humain
National Toxicology Program (NTP) Status	3 - Reasonably anticipated to be Human Carcinogen

Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Ris (exposition répétée) : exp

: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Symptômes/effets après inhalation : L'inhalation peut causer: irritation, toux, souffle court.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une irritation oculaire.

Symptômes/effets après ingestion : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Clethodim (99129-21-2)	
CL50 poisson 1 > 33 mg/l Lepomis macrochirus (Bluegill) - 96 hr 83.3% purity	
CE50 Daphnie 1	20,2 mg/l
ErC50 (algues)	11,4 mg/l Green Algae

Naphthalene (91-20-3)	
CL50 poisson 1	> 0,91 (0,91 - 2,82) mg/l Oncornhynchus mykiss
CE50 Daphnie 1	>= 1,96 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	33 mg/l
CL50 poissons 2	> 1 (1 - 6,5) mg/l Pimpephales promelas
LOEC (aigu)	3,2 mg/l
NOEC (aigu)	1,8 mg/l

NOEC (aigu)	1,8 mg/l
1,2,4-triméthylbenzène (95-63-6)	
CL50 poisson 1	7,72 mg/l
CL50 autres organismes aquatiques 1	3,6 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	2,356 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Heavy Aromatic Naphtha Solvent (64742-94-5)	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable.
Biodégradation	39 %

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Naphthalene (91-20-3)	
BCF poissons 1	>= 427 (427 - 1158)

12.4. Mobilité dans le sol

Heavy Aromatic Naphtha Solvent (64742-94-5)	
Mobilité dans le sol	Migrates to soil.

12.5. Autres effets néfastes

Effet sur le réchauffement global : Pas d'effet connu avec ce produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1.	Méthodes	de traitement	des déchets
-------	----------	---------------	-------------

Recommandations pour l'élimination des : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

déchets

05/10/2017 FR (français) ld FDS: ALS_1400002 7/10

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada Hazardous Product Regulation (HPR)

Indications complémentaires

: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Department of Transportation (DOT)

Conformément aux exigences du DOT

Non-bulk (≤ 119 gallons) : Non réglementé.

Bulk (>119 but <960 gallons) : NA1993 Combustible liquid, n.o.s. (Heavy aromatic naphtha solvent), 3, III

RQ Bulk (≥960 gallons) NA1993 Combustible liquid, n.o.s. (Heavy aromatic naphtha solvent), 3, III, RQ(Naphthalene)

ERG : 128

Indications complémentaires

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

TDG

Non réglementé.

Transport maritime

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

Polluant marin : Non

Transport aérien

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

Polluant marin : Non

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations États-Unis

Chemical(s) subject to the reporting requirements of Section 313 or Title III of the Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) of 1986 and 40 CFR Part 372.

Naphthalene	n° CAS 91-20-3	1,0381 - 1,0831%
1,2,4-trimethylbenzene	n° CAS 95-63-6	< 5,8707%

Clethodim (99129-21-2)		
EPA TSCA Regulatory Flag	Exempté du TSCA règlement en vertu du paragraphe FIFRA 3 (2) (B) (ii) lorsqu'il est utilisé en tant que pesticide.	
Heavy Aromatic Nanhtha Solvent (64742-04-5)		

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

	Naphthalene (91-20-3)	
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis		ontrol Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis
	CERCLA RQ	100 lb
	Loi SARA section 311/312, États-Unis, classes	Delayed (chronic) health hazard
	de danger	Immediate (acute) health hazard

1,2,4-triméthylbenzène (95-63-6)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

15.2. Réglementations internationales

CANADA

Clethodim (99129-21-2)

Non inscrit sur la LIS (Liste intérieure des substances) d'inventaire.

Heavy Aromatic Naphtha Solvent (64742-94-5)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

Naphthalene (91-20-3)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

05/10/2017 FR (français) ld FDS: ALS_1400002 8/10

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada Hazardous Product Regulation (HPR)

1,2,4-triméthylbenzène (95-63-6)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

15.3. Les réglementations américaines

California Proposition 65 - Ce produit ne contient pas de substances connues pour l'état de Californie pour causer des dommages cancer, de développement et / ou de reproduction

Naphthalene (91-20-3)

- U.S. Delaware Pollutant Discharge Requirements Reportable Quantities
- U.S. Idaho Non-Carcinogenic Toxic Air Pollutants Acceptable Ambient Concentrations
- U.S. New Jersey Right to Know Hazardous Substance List
- U.S. New York Reporting of Releases Part 597 List of Hazardous Substances
- U.S. Pennsylvania RTK (Right to Know) List

1,2,4-triméthylbenzène (95-63-6)

- U.S. Delaware Pollutant Discharge Requirements Reportable Quantities
- U.S. New Jersey Right to Know Hazardous Substance List
- U.S. New York Reporting of Releases Part 597 List of Hazardous Substances

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision : 05/10/2017

Sources des données : ACGIH (American Conference of Governement Industrial Hygienists).

European Chemicals Agency (ECHA) Registered Substances list. Accessed at

http://echa.europa.eu/.

Krister Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing",

Fifth Edition.

National Fire Protection Association; Fire Protection Guide to Hazardous Materials; 10th

edition.

TSCA Chemical Substance Inventory. Accessed at

http://www.epa.gov/oppt/existingchemicals/pubs/tscainventory/howto.html.

Canadian Centre for Occupational Health and Safety. Accessed at: http://www.ccohs.ca/oshanswers/legisl/whmis_classifi.html.

Textes complet des phrases H:

H226	Liquide et vapeurs inflammables
H227	Liquide combustible
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H320	Provoque une irritation oculaire
H332	Nocif par inhalation
H351	Susceptible de provoquer le cancer
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Abréviations et acronymes:

ATE: estimation de toxicité aiguë
CLP: Classification, étiquetage, emballage.
CAS (Chemical Abstracts Service) number.
SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
CE50: concentration environnementale associée à une réponse de 50% de la population d'essai.
LD50: Dose létale pour 50% de la population d'essai
OSHA: Occupational Safety & Health Administration
STEL: à court terme de limites d'exposition
TSCA: Toxic Substances Control Act
TWA: Poids moyen

05/10/2017 FR (français) ld FDS: ALS_1400002 9/10

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada Hazardous Product Regulation (HPR)

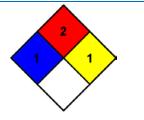
Danger pour la santé NFPA : 1 - Matériaux qui, dans des conditions d'urgence, peuvent causer une irritation importante.

Danger d'incendie NFPA : 2 - Matériaux qui doivent être modérément chauffés ou exposés à des températures ambiantes relativement

élevées avant qu'ils puissent prendre feu.

Réactivité NFPA : 1 - Matériaux qui d'eux-mêmes sont normalement stables mais qui peuvent devenir instables à des températures et

pressions élevées.



Indications de changement: Indications générales.

SDS Prepared by: The Redstone Group, LLC.

6077 Frantz Rd Suite 206

Dublin, Ohio, USA 43016

614.923.7472

www.redstonegrp.com

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

05/10/2017 FR (français) ld FDS: ALS_1400002 10/10